



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.44.53.63.89
Fax : 03.44.27.81.65

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MARS 2024

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 20 mars 2024 s'est réuni le 25 mars 2024 à 19h30 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, le Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames, CORMARY, CARTON, JAUNET, DEL RIO,
Messieurs GROSPIRON, MARVILLE, MORIN, GUERDA, BLANC

ABSENTS : M. DIVAY pouvoir à M. CARTON, S. BOUTOILLE pouvoir à F. DEL RIO

1/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

A l'unanimité, Madame JAUNET est élue secrétaire de séance.

2/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2024:

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

3/ SUBVENTION CCAS :

Compte tenu des comptes du CCAS, Madame le Maire propose de verser une subvention de 5000 € au CCAS.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 5 000 € au CCAS.

4/ SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE :

Le point est reporté dans l'attente des comptes de la Bibliothèque.

5/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après examen par la commission des finances du 19 février et celle du 4 mars 2024, Madame le Maire présente le compte administratif de l'année écoulée dont les résultats sont les suivants :

Le résultat de clôture 2023 est excédentaire de 263 999,64 €, compte tenu des résultats par sections suivants :

- Un excédent de 418 746,64 € de la section de fonctionnement
- Un besoin de financement de 154 747,00 € de la section d'investissement
- Est soumise à votre approbation l'adoption du compte administratif 2023 de la

commune d'Aumont en Halatte comme suit :

- Dépenses d'investissement : 275 789,79 €
- Recettes d'investissement : 229 824.16 €
- Un besoin de financement des RAR de 108 780,52€
- Dépenses de fonctionnement : 390 360.30 €
- Recettes de fonctionnement : 809 106,94 € (dont un excédent reporté de 328 333.48 €)

Madame le Maire quitte la salle, et Monsieur Marville demande au conseil d'adopter le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 de la commune d'Aumont comme indiqué ci-dessus.

6/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION VILLE 2023 :

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du comptable du Trésor.

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2023 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget de la commune d'Aumont. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment.

Madame le Maire propose de bien vouloir adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2023, dont la balance générale a été jointe au compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier Municipal.

7/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 DU BUDGET COMMUNAL :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2311-5, le compte administratif 2023 de la commune d'Aumont fait ressortir un excédent de fonctionnement de 418 746,64 € et déficit de 154 747,00 € de la section investissement il convient d'affecter donc :

- Pour la somme de 154 747 € au compte 002 de la section de fonctionnement de 2024
- Pour la somme de 263 999.64 € au compte 1068 de la section investissement 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat comme proposé par Madame le Maire.

8/ FIXATION DU TAUX D'IMPOSITION 2024 :

Madame le Maire propose de ne pas augmenter en 2024 le taux d'imposition. Les bases locatives ayant augmentées de 3,9%, mécaniquement la commune verra une augmentation de ses recettes fiscales.

Les taux restent inchangés et sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 33,29%
- Taxe foncière (non bâti) : 30,74%
- Taxe Habitation résidences secondaires : 15,91%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition 2024.

9/ VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024 :

Après examen par la commission finance, Madame le Maire présente le budget communal 2024.

Le budget investissement prévoit des travaux au cimetière, l'étude d'eau pluviale, la réfection de la toiture et l'isolation de la mairie, la réfection du pignon de la salle du Lavoir ainsi que son accès handicapé. Un crédit a aussi été affecté à la révision du PLU (intégration de la loi Climat et résilience avant 2028) ainsi qu'à la préemption éventuelle de terrains boisés classés.

L'excédent de fonctionnement des années précédentes permet de ne pas avoir recours à l'emprunt pour effectuer ces travaux.

Le budget s'équilibre ainsi après un virement de la section fonctionnement à la section investissement de 264 551,64 €.

- Section fonctionnement en dépenses : 755 056,64 €
- Section de fonctionnement en recettes : 755 056,64 €
- Section investissement en dépenses : 610 032,05 € dont 165 402,19 € de RAR
- Section Investissement recettes : 610 032,05 € dont 69 507,41 € de RAR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget communal 2024.

10/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après examen par la commission des finances du 19 février et celle du 4 mars 2024, Madame le Maire présente le compte administratif de l'année écoulée dont les résultats sont les suivants :

Le résultat de clôture 2023 présente un excédent de fonctionnement de 411 008,08 € et un excédent d'investissement de 10 814,10€ avec la prise en compte des RAR.

Compte tenu des résultats par section suivants :

- Dépenses d'investissement : 346 054,78 € dont 253 657,59 € de déficit reporté
- Recettes d'investissement : 256 920,00 €
- Dépenses d'exploitation : 146 752,87 €
- Recettes d'exploitation : 557 760,95 € dont 371 447,03 € d'excédent reporté
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 99 948,88 €

Madame le Maire quitte la salle, et Monsieur Marville demande au conseil d'adopter le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2023 Eau et assainissement comme indiqué ci-dessus.

11/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 EAU ET ASSAINISSEMENT :

Madame le Maire présente le compte de gestion 2023 du comptable du Trésor.

Le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2023 reflète l'exécution des dépenses et des recettes du budget Eau et assainissement d'Aumont. Il est conforme au compte administratif qui vous a été présenté précédemment. Madame le Maire propose de bien vouloir adopter le compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier Municipal.

12/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2311-5,

Le compte administratif 2023 du budget Eau et assainissement fait ressortir un excédent de fonctionnement de 411 008,08 €.

Compte tenu de l'excédent du budget investissement avec la prise en compte des restes à réaliser de 99 948,88 €, en recettes d'investissement il est proposé d'affecter :

- La somme de 411 008,08 € à la section de fonctionnement de 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat comme proposé par Madame le Maire.

13/ VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2024 :

Madame le Maire présente le budget eau et assainissement 2024. Elle indique que compte tenu de l'augmentation des taux d'intérêt sur 2023 et n'ayant pas de nouvel échéancier, elle a prévu 60 000€ à ce poste. En dehors des intérêts, la dépense principale de fonctionnement est la provision aux amortissements pour un montant de 77 225€.

Les recettes proviennent des taxes eau et assainissement et de l'amortissement des subventions.

- Section fonctionnement : 515 827,09 €
- Section investissement : 508 944,97 € avec un RAR en recette de 99 948,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget Eau et assainissement 2024.

14/ ADOPTION CONVENTION SMOTHD SUR LA COMPÉTENCE DE VIDÉOSURVEILLANCE :

Le point est reporté en attente de renseignements complémentaires.

15/ DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DU PIGNON DE LA SALLE DU LAVOIR ;

Le point est reporté en attente du devis de la société Texeira.

QUESTIONS DIVERSES :

Antenne orange : Monsieur Grospiron explique que nous avons été en contact avec Orange afin de réaliser la pose d'une antenne sur notre territoire. Des terrains communaux boisés de la commune ont été proposés. Malheureusement, ils ne conviennent pas car les arbres sont trop hauts et bloqueraient le signal. Nous avons pensé au parking ONF mais Orange refuse d'installer son antenne sur des terrains appartenant à l'ONF. Ils nous proposent d'installer l'antenne sous forme de pylône sur le terrain de foot. Une antenne arbre n'est pas possible car l'accès ne permet pas les camions adéquats. Dans l'état, cette solution ne nous satisfait pas et nous allons réfléchir à d'autres options. Les Aumontois seront bien évidemment informés.

Terrains Natura 2000 : Certaines parcelles de notre territoire sont classées en Natura 2000. Nous avons reçu une DIA sur des parcelles « le val » en haut du chemin de la Gruerie. Et un certificat d'urbanisme sur des parcelles « Saint Rieul » au prolongement du chemin du Tour de Ville. L'opinion générale est favorable à ce que la commune préempte ces terrains si possibles. Il est aussi suggéré que la commune puisse « louer » ou mettre à disposition les

terrains saint Rieul. En effet, l'acheteur souhaite conserver la nature boisée de ce terrain. La préemption est souhaitée afin de préserver le caractère naturel de ces parcelles sur une durée perpétuelle. Madame le Maire va prendre contact avec les institutions concernées.

Défense incendie : Suite à l'incendie et au décès de Monsieur Gosselin, il est nécessaire de revoir la défense incendie. Madame le Maire a demandé à Suez de regarder comment ramener l'eau dans le quartier de la Faisanderie. Elle doit rencontrer prochainement Madame le Sous-Préfet à ce sujet et doit aussi faire un point avec les pompiers.

Borne de recharge voiture électrique : Le conseil est favorable à la pose d'une borne de recharge si cela ne lui crée pas de charge financière. Les bornes sont installées par l'intermédiaire de la CCSSO par le SE60. Leur coût d'entretien est de 1200€/an qui devrait être pris en charge par la CCSSO.

Monsieur Guerda indique que certaines entreprises proposent d'installer ces bornes moyennant une rétribution pour la commune. Il se renseigne.

Madame le Maire lève la séance à 21H45

Christel Jaunet,
Le Maire



C. JAUNET	F. DEL RIO	D. GROSPIRON	M. DIVAY
T. MARVILLE	S. BOUTOILLE	M. CARTON	M. CORMARY
H.MORIN	C.GUERDA	A.BLANC	